

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Abandon des corps dans les morgues : Gabosep n'en peut plus !

LA Société gabonaise de sépultures (Gabosep) ne supporte plus le trop-plein de dépouilles dont certaines totalisent près de deux ans dans sa chambre froide. Mais qui sont ces défunts aujourd'hui "momi-fiés" et qui semblent indifférer les familles ?

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

C'EST par un communiqué paru hier dans nos colonnes que nous l'avons appris. La Société gabonaise de sépultures (Gabosep) appelle les familles des défunts dont les corps se trouvent dans sa chambre froide à bien vouloir les identifier dans un délai de dix jours. Faute de quoi, une procédure d'inhumation à titre d'indigent dans une fosse commune sera engagée à l'encontre de ces disparus.

Ce sont, au total, 29 dépouilles dont 19 de sexe masculin et 10 de sexe féminin, qui sont concernées par cette mesure. Et si la plupart d'entre elles sont des personnes mortes en cette année 2020, il y a aussi des décédés de 2019 et même de 2018. Des corps qui se trouvent ainsi abandonnés par leurs familles depuis presque deux ans, tant plusieurs d'entre eux sont clairement identifiés. Les identités et les numéros de téléphone de leurs parents également connus. "Les morts que nous accueillons nous sont en général déposés par les familles. À côté de ceux-ci, nous avons des indigents, c'est-à-dire des corps sans vie retrouvés dans la rue tels que les malades mentaux et autres personnes sans ressources. Le ramassage ou l'accueil de cette dernière catégorie de dépouilles, à visée sociale, se fait dans le cadre d'un partenariat que nous avons avec la mairie de Libreville", précise-t-on à Gabosep.

Si les nouvelles mœurs ont définitivement scellé le sort des vieillards indigents et des malades mentaux qui décèdent dans la rue en les classant parmi les êtres peu indignes d'intérêt, l'on peut tout de même s'éton-

ner de constater que même des défunts régulièrement conduits dans les maisons des pompes funèbres par leurs parents sont frappés d'indifférence par ces derniers.

"Lorsque les familles viennent à

En effet, comment survivre quand on est une structure dont plus de la moitié des places dans la chambre froide est "éternellement" occupée par des dépouilles d'indigents ?

du corps, se rétractent. Quand nous tentons de les avoir au téléphone, ils deviennent injoignables ou disent ne pas être responsables de la signature du contrat de commande pour le service funéraire", explique Gabosep.

Ainsi donc, des cadavres sont conservés en chambre froide

nous avec leurs membres décédés, nous nous accordons sur les services funéraires à administrer à la dépouille. Mais, quand vient le moment de lancer la procédure de retrait de celle-ci, les parents dont les noms sont pourtant enregistrés lors de l'admission

pendant des mois et des années. Tout ceci au détriment des maisons de pompes funèbres qui ne peuvent d'ailleurs, unilatéralement, décider de s'en débarrasser, comme elles le feraient par exemple pour des cartons de poulet avarié. Tant elles sont soumises à l'observation d'une procédure légale pour le moins rigide. En effet, se demande-t-on, comment survivre quand on est une structure dont plus



Photo: Olivier Ndembi

Gabosep invite les familles à libérer sa chambre froide, aujourd'hui confisquée.

de la moitié des places dans la chambre froide est "éternellement" occupée par des dépouilles d'indigents ? La démarche de Gabosep, qui n'a d'ailleurs rien d'insolite dans un environnement qui se moque royalement de la préservation de la dignité humaine, vise donc ici à interpeller, autant que faire se peut, les familles des défunts face à une dérive devenue persistante au sein de

la société gabonaise : l'abandon des corps de leurs membres. Cette entreprise les invite à les récupérer et à les inhumer dignement. La maison de pompes funèbres voudrait aussi captiver l'attention des autorités sur le manque à gagner qu'une trop longue conservation des corps génère aux établissements de sépulture, ainsi que sur les conditions d'hygiène qui peuvent alors s'en trouver précaires.

Le feu vert des autorités

ON
Libreville/Gabon

LA Société gabonaise de sépultures (Gabosep) n'entend plus continuer à conserver indéfiniment, dans sa chambre froide, des corps abandonnés. À travers un communiqué, elle invite les familles à se rapprocher de ses services en vue de mettre en route une

procédure de retrait des dites dépouilles, de sorte qu'elles les inhumant dignement. Les parents des défunts ont donc dix jours pour agir, au risque de voir les leurs être enterrés à titre d'indigents dans une fosse commune.

Il importe cependant de savoir que dans l'exécution de cette procédure, les pompes funèbres n'ont pas totalement les mains

libres, en ce qu'elles ne peuvent décider, toutes seules, d'appliquer la mesure. Dans la gestion d'un tel dossier, renseigne une source à Gabosep, les morgues travaillent en étroite collaboration avec certaines autorités compétentes, parmi lesquelles le parquet de Libreville, la police judiciaire et la mairie de Libreville.

Ainsi, le communiqué publié

hier n'a pu l'être qu'à la suite de l'accord donné à Gabosep par le cabinet du parquet. De même, après l'expiration du délai des dix jours, la société de sépulture devra encore recevoir le feu vert de l'autorité judiciaire, avant de procéder éventuellement à l'inhumation des corps dans un site mis à sa disposition par l'Hôtel de Ville de Libreville.